

Communiqué de presse

Paris, le 29 juillet 2022

Décisions de politique monétaire

Conseil de surveillance du 28 juillet 2022

Dans un contexte d'inflation dans la zone franc Pacifique durablement supérieure à 2 %, et avec pour objectif d'assurer la stabilité financière, le Conseil de Surveillance de l'IEOM a décidé d'augmenter certains de ses taux directeurs.

Ces taux directeurs sont modifiés comme suit :

- augmentation du taux de la facilité de dépôt (FD) de 20 points de base, qui s'établira à 0 % ;
- hausse du taux des lignes de refinancement à 6 mois (TLR) de 50 points de base pour le porter à +0,40 %. Cette hausse concerne les seules lignes de refinancement allouées en mai 2022 à taux variables, à savoir :
 - la LR 12 mois, émise à TLR +0 bp, dont le taux s'établira à +0,40 % ;
 - la LR 36 mois, émise à TLR +20 bp, qui passera à +0,60 %.
- augmentation de 50 points de base du taux de facilité de prêt marginal (FPM) qui s'élèvera à +0,75 %.

Afin de continuer d'accompagner les PME-TPE dans un contexte de reprise économique fragile, le Conseil de surveillance a décidé de maintenir le taux du réescompte de crédit (REE) à 0 %.

Ces modifications de taux entreront en vigueur au 1^{er} août 2022.

Le Conseil de surveillance restera attentif à l'évolution de l'inflation et de la conjoncture économique en zone franc Pacifique et pourrait se réunir en septembre 2022 pour examiner l'opportunité de poursuivre la normalisation de sa politique monétaire.